

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 8 avril 2025** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère Natalia Pereira  
Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, Jean Fournel et Stéphan Denis.

Monsieur Guillaume Laforest, directeur général  
Madame Catherine Fortier-Pesant, greffière.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30**

**2025-04-126**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 9.1 Octroi de subvention – Harmonie de la Cité – Emmanuelle Thibault.
- 9.2 Octroi de subvention – Harmonie de la Cité – Améliane Laporte.

ADOPTÉE

**2025-04-127**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2025, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2025-04-128**

**APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2025**

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'approuver** la liste des comptes payés du mois de mars 2025, au montant de **100 988,92 \$**.

ADOPTÉE

**2025-04-129**

**APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2025**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois mars 2025, au montant de **832 749,14 \$**.

ADOPTÉE

2025-04-130

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 605 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 875 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que la Ville doit procéder à la réfection de ses étangs aérés et doit procéder à un emprunt pour le paiement de ces travaux;

Considérant que ces travaux sont des travaux de traitement des eaux usées, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 11 mars 2025.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'adopter** le **Règlement n° 605** décrétant une dépense et un emprunt de **3 875 000 \$** pour des travaux de réfection des étangs aérés.

ADOPTÉE

2025-04-131

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 607 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 145 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA 40<sup>e</sup> AVENUE**

Considérant que certains résidents de la 40<sup>e</sup> Avenue ont demandé que la portion de cette avenue qui appartient à la Ville soit pavée;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé le 11 mars 2025.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'adopter** le **Règlement n° 607** décrétant une dépense et un emprunt de **145 000 \$** pour des travaux de pavage sur la 40<sup>e</sup> Avenue.

Que ce règlement d'emprunt soit soumis à la procédure d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

2025-04-132

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 606-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 606 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 314 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION PONCTUELS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE**

Daniel Lauzon donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement n° 606-1 modifiant le Règlement n° 606 qui décrétait une dépense et un emprunt de 314 000\$ pour des travaux de réfection ponctuels du réseau d'égout sanitaire, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à **412 000 \$**.

ADOPTÉE

2025-04-133

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 606-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 606 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 314 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION PONCTUELS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder à des travaux de réfection ponctuels de son réseau d'égout sanitaire au cours de l'année 2025;

Considérant que ces travaux sont des travaux de traitement des eaux usées, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2025-01-15, le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté le Règlement n° 606 décrétant une dépense et un emprunt de 314 000 \$ pour des travaux de réfection ponctuels du réseau d'égout sanitaire;

Considérant que le Règlement n° 606 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 28 février 2025 et est entré en vigueur cette même journée;

Considérant que suivant l'ouverture des soumissions pour ces travaux, il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 412 000 \$, par l'adoption du Règlement n° 606-1;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes **dépose** le projet de **Règlement n° 606-1** modifiant le Règlement n° 606 qui décrétait une dépense et un emprunt de 314 000 \$ pour des travaux de réfection ponctuels du réseau d'égout sanitaire, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à **412 000 \$**.

ADOPTÉE

2025-04-134

**OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER – ATELIERS MUNICIPAUX**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) fournisseurs pour l'achat d'une roulotte de chantier afin d'y aménager un espace bureau, une cuisinette et un vestiaire, vu le manque d'espace aux ateliers municipaux.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **44 000 \$** plus taxes applicables à **Clément & Frère Ltée** pour l'achat d'une roulotte de chantier.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300. Projet 096.

ADOPTÉE

2025-04-135

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2025-01A – TRAVAUX DE PAVAGE 2025**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour des travaux de pavage pour l’année 2025;

Considérant que suivant cet appel d’offres, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2025;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l’unanimité **d’octroyer** un contrat au montant de **627 996,18 \$** plus taxes applicables à **Ali Excavation inc.** pour des travaux de pavage pour l’année 2025, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2025-01A.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement n° 601 et imputée au poste budgétaire 22-300-10-710. Projet 1007.

ADOPTÉE

2025-04-136

**OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2025-02 – RÉPARATIONS PONCTUELLES RÉSEAU D’ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour des réparations ponctuelles du réseau d’égout sanitaire de la Ville;

Considérant que suivant cet appel d’offres, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 avril 2025;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l’unanimité **d’octroyer**, conditionnellement à l’entrée en vigueur du Règlement n° 606-1, un contrat au montant de **327 703,41 \$** plus taxes applicables à **CGI Environnement inc.** pour des réparations ponctuelles du réseau d’égout sanitaire de la Ville; le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2025-02.

Que cette dépense soit puisée à même les Règlements n° 606 et 606-1 et imputée au poste budgétaire 22-400-10-730. Projet 051.

ADOPTÉE

2025-04-137

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2022-20 – SERVICES DE DÉNEIGEMENT ET D’ÉPANDAGE – SAISON 2025-2026**

Considérant que par l’adoption de la Résolution n° 2022-07-319 le 12 juillet 2022 le Conseil a octroyé un contrat au montant de 997 500 \$ plus taxes applicables à Roxboro Excavation inc. pour les services de déneigement et d’épandage pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 avec une option de renouvellement d’une année pour la saison 2025-2026;

Considérant que la Ville souhaite se prévaloir de l’option de renouvellement dudit contrat pour la saison 2025-2026.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l’unanimité de **renouveler** le contrat octroyé à **Roxboro Excavation inc.** pour un montant de **997 500 \$** plus ajustement pour la saison 2025-2026 et taxes applicables pour les services de

-049-

déneigement et d'épandage pour la saison 2025-2026, le tout en conformité aux documents d'appel d'offres GT2022-20.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-331-00-435.

ADOPTÉE

2025-04-138

**OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA SURFACE D'ACRYLIQUE DE TERRAINS SPORTIFS**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs pour la réfection de la surface acrylique des terrains sportifs suivants : conversion des terrains de tennis du Parc des Mésanges en terrains de pickleball, terrains de tennis et de basketball du Parc des Éperviers.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **72 230 \$** plus taxes applicables à **Revêtement de Tennis Sud-Ouest inc.** pour la réfection de la surface acrylique de terrains sportifs.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projet 1002.

ADOPTÉE

2025-04-139

**OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU FILET DU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC DES HIRONDELLES**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs pour le remplacement du filet du terrain de baseball du Parc des Hirondelles.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **48 600 \$** plus taxes applicables à **Clôtures Daviault** pour le remplacement du filet du terrain de baseball du Parc des Hirondelles.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projet 1002.

ADOPTÉE

2025-04-140

**OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES CHAISES D'ALLAITEMENT – BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de quatre (4) fournisseurs pour le remplacement des deux (2) chaises d'allaitement à la Bibliothèque Marie-Uguay.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **1 198 \$** plus taxes applicables à **Structube** pour le remplacement des deux (2) chaises d'allaitement à la Bibliothèque Marie-Uguay.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-701-00-200. Projet 1006.

ADOPTÉE

2025-04-141

**OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES COLONNES DE BRIQUES DE LA TERRASSE DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour la réfection des colonnes de briques de la terrasse de la Bibliothèque Marie-Uguay.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **5 756 \$** plus taxes applicables à **Maçonnerie Leduc inc.** pour la réfection des colonnes de briques de la terrasse de la Bibliothèque Marie-Uguay.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-701-10-110. Projet 89.

ADOPTÉE

2025-04-142

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'octroyer** une subvention au montant de **452,50 \$** au **Club de plongeon Vaudreuil-Dorion** pour le soutien à l'inscription de cinq (5) résidents mineurs de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2024.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2025-04-143

**AUTORISATION DE PARTICIPATION – CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC (AQLP)**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité **d'autoriser** Éric Duchesneau, directeur des Services communautaires, Jonathan de Repentigny, responsable des loisirs, Christian Doiron, directeur de l'aréna Cité-des-Jeunes, Noémie Philibert-Brunet, responsable de la bibliothèque et culture, à participer au congrès de l'AQLP qui aura lieu à Drummondville les 8 et 9 octobre 2025.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription, l'hébergement, les frais de déplacement et de repas) pour une somme approximative de **1 000 \$** plus taxes applicables par personne.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus dans le coût d'inscription au congrès soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-711-00-311.

ADOPTÉE

2025-04-144

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE – PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN 2025) DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS)**

Considérant que par la Résolution n° 2023-08-371 le 8 août 2023, le Conseil a adopté la Politique culturelle de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui implique des investissements annuels en culture;

Considérant que le Programme de soutien à l'innovation culturelle et numérique (PICN 2025) du Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges vise à permettre aux porteurs de dossiers d'aborder les possibilités d'innovation en matière sociale, environnementale et économique au sein des communautés, en utilisant la culture comme outil de changement positif, afin d'aider à assurer un avenir solide et dynamique pour la région de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que les Services communautaires ont été approchés par l'entreprise Atraktiv qui est établie à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, afin de créer le projet « Des kilomètres d'histoires » qui impliquent des vélos-stationnaires raconteurs dont l'activation des pédales permet le visionnement de contenu numérique;

Considérant que les Services communautaires souhaitent donc déposer une demande au Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle et numérique (PICN 2025) qui permettrait la réalisation du projet « Des kilomètres d'histoires » et le financement de son coût via le programme.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité **d'autoriser** les Services communautaires à déposer une demande au Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle et numérique pour le projet « Des kilomètres d'histoires ».

Que la Ville s'engage à investir 27 % du coût total du projet, qui est d'environ 16 450 \$ plus taxes applicables; coût de 27 % qui pourrait en partie être couvert par la Politique culturelle.

Que cette dépense soit puisée à même budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-655-00-701.

De désigner Noémie Philibert-Brunet, responsable bibliothèque et culture, pour signer tout document pour la mise en œuvre de la présente résolution et du projet.

ADOPTÉE

2025-04-145

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – HABITS DE COMBAT**

Considérant que suivant les recommandations de la CNESST et afin de se conformer à la norme APSAM, le Service incendie doit faire l'acquisition de nouveaux habits de combat pour ses pompiers.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** un contrat au montant de **67 734,00 \$** (incluant le transport) plus taxes applicables à **Équipements Incendies C.M.P. Mayer inc. (L'Arsenal)** pour l'acquisition de 18 habits de combat.

-052-

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-220-00-650.

ADOPTÉE

2025-04-146

**AUTORISATION DE PARTICIPATION – CONGRÈS ACMQ 2025**

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité **d'autoriser** Éric Leclerc, responsable des communications et Ermelinde Petelo, chargée de projets en communications, à participer au congrès de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ), qui aura lieu du 28 au 30 mai 2025 à Victoriaville.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription, l'hébergement, les frais de déplacement et de repas) pour une somme approximative de **1 000 \$** plus taxes applicables par personne.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus dans le coût d'inscription au congrès soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-171-00-311.

ADOPTÉE

2025-04-147

**ACHAT DE BILLETS – SOUPER SPAGHETTI DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE PINCOURT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité de **ratifier** l'achat de sept (7) billets à 15 \$ chacun pour un montant total de **105 \$** plus taxes applicables pour le souper spaghetti de l'Association des pompiers de Pincourt et NDÎP qui a eu lieu à l'École secondaire du Chêne-Bleu le 14 mars dernier.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2025-04-148

**AUTORISATION DE PAIEMENT – INDEXATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2025 PRÉVUE AUX ENTENTES RELATIVES À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE**

Considérant l'entrée en vigueur de l'Entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges le 25 février 1995 (Entente 1995);

Considérant que cette entente a été modifiée par une entente entrée en vigueur le 10 mai 2012 (Modification 2012);

Considérant que l'article 16 de l'Entente 1995 et l'article 7.2.3 de la Modification 2012 précisent les coûts ainsi que les modalités de l'indexation annuelle à appliquer;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est partie prenante auxdites Ententes;

Considérant que l'indexation n'a pas été appliquée depuis l'entrée en vigueur de la Modification 2012;

-053-

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 19 mars 2025, la résolution 25-03-19-20 autorisant l'application du tarif indexé pour l'exercice financier de 2025 pour les frais suivants :

1. Frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile : 68,00 \$;
2. Frais de fermeture de dossier : 135,00 \$;
3. Frais de saisie de constat : 7,00 \$.

Considérant que l'application de la résolution 25-03-19-20 est conditionnelle à la réception d'une copie certifiée conforme de la résolution des conseils de chacune des Municipalités Locales;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot **autorise** la Cour municipale régionale (CMR) à appliquer le tarif indexé pour les frais d'ouverture de dossier en matière pénale et civile (68,00 \$), les frais de fermeture de dossier (135,00 \$) et les frais de saisie de constat (7,00 \$) pour l'exercice financier 2025.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de rendre applicable ce tarif.

ADOPTÉE

2025-04-149

**DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE RUE – NOUVEAU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE – SECTEUR AU SUD DE L'AVENUE FOREST**

Considérant qu'un projet de développement domiciliaire est présentement en cours dans le secteur au sud de l'Avenue Forest en face de la rue du Pinacle;

Considérant qu'une nouvelle rue a été ouverte dans le cadre de ce projet et qu'il y a lieu de nommer cette nouvelle rue.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité que le nom « Rue du Plateau » soit donné à la nouvelle rue du projet de développement domiciliaire dans le secteur au sud de l'Avenue Forest.

ADOPTÉE

2025-04-150

**OCTROI DE SUBVENTION – HARMONIE DE LA CITÉ – EMMANUELLE THIBAUT**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une subvention de **500 \$** à Emmanuelle Thibault, résidente de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation à une tournée de concerts en France du 8 au 20 mai 2025 avec l'Harmonie de la Cité de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2025-04-151

**OCTROI DE SUBVENTION – HARMONIE DE LA CITÉ – AMÉLIANE LAPORTE**

-054-

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une subvention de **500 \$** à Amélie Laporte, résidente de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation à une tournée de concerts en France du 8 au 20 mai 2025 avec l'Harmonie de la Cité de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de mars 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2025-04-152

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphane Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de lever** la séance à 20h13.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/FC

\*\*\*\*\*